



DG EMPL - CAD A20888
Date: 14-09-2005
CF: E
C:

Livre vert sur les changements  
démographiques  
DG EMPL / E / 1  
J 27 01 / 122  
COMMISSION EUROPEENNE  
B- 1049 BRUXELLES

MONTREUIL le 7 septembre 2005

Madame, Monsieur,

Au nom de mon organisation je vous transmets nos réflexions sur le Livre vert : « *face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations* ». La densité de notre travail ne permet pas la transmission par internet. Notre document suit la chronologie de votre questionnaire.

Nous souhaitons que les idées que nous évoquons, soient écoutées et nous sommes disposés à en débattre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

Michel BRUNEAU

Responsables des questions européennes  
Et internationales de l'UCR-CGT

PJ : le document « réponses au livre vert

# REPONSES «LIVRE VERT »

## INTRODUCTION

### 1. LES DEFIS DE LA DEMOGRAPHIE EUROPEENNE

Si le niveau européen peut-être pertinent pour appréhender les évolutions démographiques, il faut cependant considérer qu'elles sont les conséquences de mesures nationales, européennes et mondiales qui interfèrent entre elles. Ce qui sous-entend qu'il est nécessaire d'avoir une vue détaillée des situations réelles dans chacun des pays de l'Union et une vision européenne.

Les prévisions de populations auraient besoin d'être davantage nuancées et reposer sur plusieurs hypothèses. Les incertitudes sur l'évolution de la natalité ou de la durée de vie sont réelles, il y aura obligatoirement nécessité d'ajustement à partir des statistiques et donc des choix politiques à mettre en œuvre.

Le texte, en fait, donne l'impression que c'est le choix politique décidé à priori qui détermine l'argumentation à partir de la démographie, des données tout aussi essentielles comme les évolutions de PIB, de productivité, de croissance... sont totalement absentes de l'analyse alors qu'ils sont des réponses aux moyens de financement de la protection sociale.

Nous rappellerons que la 2<sup>ème</sup> assemblée mondiale de l'ONU sur le vieillissement tenue en avril 2002 à Madrid avait défini des plans d'action et un ensemble de politique à mener afin que le vieillissement de nos sociétés soit un succès social et non l'occasion d'une remise en cause des acquis sociaux par une dramatisation excessive. Le «livre vert » n'a intégré aucun des éléments suggérés par cette assemblée de l'ONU et conforté par la réunion de l'UNECE à Berlin en septembre 2002.

Parmi les objectifs à retenir :

- Création d'une société pour tous les âges,
- Solidarité intergénérationnelle renforcée par une intégration sociale des jeunes, des retraités et des personnes âgées,
- Garantir la qualité de la vie, le pouvoir d'achat et un degré élevé de santé pour tous
- Le plein emploi pour les jeunes dès la sortie de la scolarité et pas d'exclusion du travail pour les salariés âgés

Ce qui implique des politiques :

- Du vieillissement
- De systèmes de protection sociale adaptés aux exigences des sociétés vieillissantes
- D'emploi, d'organisation du travail, de santé et de sécurité au travail,
- De formation tout au long de la vie y compris après la retraite

### 1. 1 LE DEFID'UNE NATALITE FAIBLE

Une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée nécessite en 1<sup>er</sup> lieu de sortir les salariés de la précarité et d'une flexibilité sans limite en donnant plus de stabilité à l'emploi, en investissant dans le «capital humain», en développant la recherche, l'innovation et la productivité.

Certes une répartition plus équitable des responsabilités familiales et domestiques entre l'homme et la femme en est aussi un élément important pour permettre une meilleure égalité des chances entre les sexes.

L'amélioration de l'offre en matière de garde d'enfants, le développement de systèmes sociaux et socio-sanitaires à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie, de structures d'accueil et de résidence pour les personnes lourdement dépendantes y compris celles atteintes par la maladie d'Alzheimer et les pathologies mentales sont nécessaires pour satisfaire à ses besoins.

Ces services et structures doivent s'inscrire dans le cadre de services publics décentralisés. Les participations financières doivent tenir compte des ressources des personnes concernées.

Ces organismes sont potentiellement créateurs d'emplois et participent à l'activité économique. Ils sont des investissements productifs.

La question concernant la TVA est perverse puisqu'elle suggère que ces services se réaliseraient dans le système marchand (et concurrentiel) alors que nous considérons qu'ils doivent dépendre de services publics décentralisés, hors du système commercial.

## **1. 2 LA CONTRIBUTION POSSIBLE DE L'IMMIGRATION**

L'immigration est une réalité dans tous les pays de l'Union européenne. Elle est notamment la conséquence des déséquilibres et désordres économiques et financiers liés aux inégalités de développement et de l'endettement qui ont conduit à une paupérisation souvent dramatique de parties importantes de la population dans de nombreux pays sous développés.

En première étape des mesures de régularisation doivent être prises afin d'insérer ces immigrés avec leur famille dans les pays où ils vivent et avec des droits sociaux. Ensuite il convient de la considérer comme un défi positif et non comme une menace négative. Elle ne peut reposer sur des quotas selon les besoins de l'économie qui viendraient s'opposer à l'effort de formation nécessaire pour développer les compétences et les qualifications des jeunes et des travailleurs plus âgés sans emploi ou sous employés (citoyens de l'UE ou ressortissants d'autres pays.)

## **2. UNE NOUVELLE SOLIDARITE ENTRE GENERATIONS**

### **2 1. DE JEUNES GENERATIONS MIEUX INTEGREES**

Pour les jeunes, améliorer la réussite scolaire en développant les moyens pour l'école, assurer la formation permanente et qualifiante, permettre la stabilité de l'emploi, l'égalité homme / femme, reconnaissance des qualifications et juste rémunérations. Sur la durée de la vie active, il faut **une véritable sécurité sociale professionnelle et de nouveaux droits pour les salariés.**

L'intégration au marché du travail implique des emplois en CDI pour pouvoir s'installer dans la vie et former une famille. La précarité, le chômage sont des obstacles à ces perspectives.

Des fonds doivent être constitués pour soutenir la formation tout au long de la vie y compris l'alphabétisation et l'utilisation des nouvelles technologies par les retraités et personnes âgées, autrement ils seront victimes de nouvelles formes d'exclusion sociale.

Toute politique communautaire doit prévoir le renforcement de la solidarité intergénérationnelle. Les retraités et les personnes âgées constituent une ressource pour la société, pas une charge et il convient de ne pas les culpabiliser. Ce sont eux qui ont été créateur de richesses à un moment de leur histoire. Ils ont assuré les financements notamment de la protection sociale de la génération qui l'a précédée.

En matière d'actions de solidarité par exemple : les transferts de compétence entre anciens et jeunes travailleurs, «l'alphabétisation informatique» des personnes âgées. Les institutions scolaires pourraient favoriser des actions de formation en commun entre jeunes et personnes âgées...

## **2. 2. UNE APPROCHE GLOBALE DU «CYCLE DE VIE » ACTIVE**

Créer les conditions du plein emploi jusqu'à l'âge légal de la retraite notamment en améliorant les conditions de travail et le respect des individus dans l'entreprise, pour les jeunes agir contre la précarité, les horaires de travail inadaptés à une vie familiale normale, permettant d'être avec les enfants, de les élever et éduquer.

La flexibilité, la mobilité, la mise en concurrence des salariés détruisent les rapports sociaux et familiaux. Ils sont facteurs de déstabilisation pour créer une famille et avoir des enfants. Les préconisations du livre vert de cet aspect sont mauvaises elles répondent aux dogmes patronaux pour améliorer la productivité et les profits au détriment des êtres humains.

Le développement de la recherche fondamentale et appliquée permettant l'innovation serait très important pour répondre mieux aux besoins des pays et de leur population créant ainsi plus de richesses.

Le financement de la protection sociale ne doit pas seulement reposer sur la masse salariale des entreprises mais prendre aussi en compte la valeur ajoutée afin de ne pas pénaliser les secteurs à forte densité de main-d'œuvre.

Les pensions de retraites doivent être proportionnelles aux revenus d'activité et indexées sur ceux-ci.

## **2 3. UNE PLACE NOUVELLE POUR LES « SENIORS »**

Oui il faut garantir un âge légal de la retraite. La question fondamentale est le taux d'emploi de la population active car obliger les anciens à travailler plus longtemps et constater une croissance du chômage des jeunes ou de salariés en âge de produire ne solutionnent aucun des problèmes posés. Là encore nous sommes dans la logique des dogmes libéraux.

Certes dans une situation de plein emploi il peut être envisagé des mesures d'incitation à l'emploi au-delà de l'âge de la retraite. Des formules de retraites progressives, de cumul emploi retraite, de travail à temps partiel avec retraite partielle peuvent apporter des solutions pour répondre aux besoins de main d'œuvre et pour le financement de la protection sociale.

Ces dispositions nécessitent un dialogue social et des négociations, les situations étant à apprécier selon les types d'emplois. Par exemple des mesures particulières devraient être envisagées pour les emplois pénibles (possibilité de départ anticipé à taux pleins).

Les retraités et personnes âgées, s'ils disposent d'un pouvoir d'achat correct, jouent un rôle économique en tant que demandeurs de biens et services.

Ils contribuent aussi à la vie économique en assurant au niveau familial des services tel que garde de leurs petits enfants, aide aux ascendants..., participation à des activités bénévoles, associatives, syndicales et politiques. Pour assurer ces responsabilités des statuts et droits devraient les couvrir.

En matière de mobilité des retraités entre les Etats membres il convient de permettre la libre circulation des personnes avec transfert des droits notamment à la retraite et la santé entre les 25 pays de l'UE.

Les systèmes de transports publics européens doivent s'adapter aux besoins d'une société vieillissante en les développant au plus près des usagers et en permettant l'accès à toutes les personnes à mobilité réduite.

Pour pouvoir bénéficier de gains d'espérance de vie en bonne santé, le développement depuis la naissance de politiques de prévention s'avèrent indispensable mais il est aussi évident que d'autres clauses influencent, notamment les conditions et qualité de vie et de travail, l'organisation sociale, l'environnement... ainsi que des politiques de santé publique et de soins adaptées aux questions du vieillissement.

## **2. 4 LA SOLIDARITE AVEC LES PERSONNES TRES AGEES**

La retraite est le résultat de la carrière professionnelle, elle est un droit solidaire intergénérationnelle, le principe de système par répartition doit être réaffirmé. La perte d'autonomie se doit d'être prise en charge par des mécanismes solidaires de protection sociale et elle doit reposer sur les conditions physiques et / ou psychologiques de santé des personnes quels que soient l'âge et les conditions de ressources.

Le personnel d'aide aux personnes en perte d'autonomie devrait pouvoir bénéficier d'emplois stables et disposer de droits sociaux, des formations pour les aidants à domicile sont nécessaires en matière de prévention, d'hygiène, d'alimentation..., ou pour les personnels de santé dans le domaine de la gérontologie....

Ces professions ont besoin d'être valorisées pour être attractives.

Les familles doivent pouvoir avoir accès à des services publics décentralisés d'aide et de soins à proximité des lieux de vie des personnes en perte d'autonomie. Leur financement

nécessite des interventions publiques sinon ils seraient inaccessibles à la plupart des personnes concernées.

La prise en charge du grand âge ne peut pas se concevoir seulement qu'en terme de maintien à domicile et dans l'environnement familial, les services sociaux et des institutions spécialisées sont indispensables pour répondre aux divers besoins de cette population. Le placement temporaire des personnes en difficulté doit être possible pour libérer les familles en certaines circonstances.

L'inégalité professionnelle entre les hommes et les femmes a de lourdes conséquences sur le niveau de la retraite des femmes. Elles sont pénalisées sur les salaires, sur le déroulement de carrière, sur la reconnaissance de leurs compétences. Elles peuvent aussi subir des interruptions dans leur activité professionnelle du fait de la maternité et de l'éducation des enfants. Certes un meilleur équilibre des responsabilités du foyer entre la femme et l'homme est à gagner mais il concerne les générations futures, les femmes aujourd'hui retraitées devraient pouvoir bénéficier d'une amélioration de leur retraite par des mesures de discrimination positive tendant à annuler les conséquences des discriminations négatives qu'elles ont subies.

Les nouvelles technologies en matière médicale peuvent aider à un meilleur suivi de la santé et à des thérapies plus efficaces mais il est d'autres domaines où les évolutions technologiques peuvent avoir des effets négatifs sur la vie des retraités et personnes âgées si les conditions ne sont pas créées pour les «alphabétiser» aux moyens de communication moderne (informatique, cartes à puce...) afin d'éviter leur exclusion à une société qui oublierait de les intégrer à ces connaissances.

### 3. CONCLUSION : QUEL ROLE POUR L'UNION ?

Les évolutions démographiques sont un défi majeur à relever pour adapter la société aux besoins nouveaux qui émergent : besoin en services d'aide, d'accompagnement, de santé, médico-sociaux, de services publics, transports, rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble des lieux publics et privés où tout citoyen est susceptible de se rendre..., besoin de reconsidérer le financement de la protection sociale en prélevant des ressources sur les richesses créées et pas seulement sur la masse salariale, besoin de définir des minima sociaux et leur mécanisme d'indexation (SMIC européen, garantir ceux existants, minima de retraites...)

Renforcer l'égalité des chances, agir contre la pauvreté et l'exclusion exige une autre conception que la concurrence libre et non faussée. **La coopération pour le progrès social et la mise en œuvre de formes de développement favorable à la civilisation doit devenir la stratégie pour répondre à ces besoins.** La politique de coordination européenne se doit de travailler à une harmonisation positive des acquis existants et développer des droits et moyens nouveaux.

**Enfin, s'il est exprimé la volonté politique d'améliorer la natalité dans les pays de l'Union européenne, les institutions européennes et les états doivent avoir la volonté de la réussite ce qui doit modifier fortement les orientations choisies par les auteurs du «livre vert» et ouvrir en conséquence des perspectives de progrès social.**

**L'UCR-CGT estime que les formes de consultations proposées par le livre vert sont anachroniques. Les réponses à des questions prédéterminées ne permettent pas un débat global sur des questions fondamentales quant à l'avenir de nos sociétés. La consultation et l'écoute des organisations et associations de retraités pour les questions les concernant doit être systématiquement organisées, c'est une des conditions pour définir les choix répondant au défi posé par l'allongement de la durée de vie.**

Montreuil le 29 juillet 2005